

FICHE DE CHOIX DES MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Année scolaire 2026/2027 - École Sainte Marie – Les Achards



⚠ À LIRE AVANT DE REMPLIR

- Un seul mode de paiement à choisir
- Le prélèvement automatique est recommandé
- RIB + mandat SEPA obligatoires pour le prélèvement
- Tout mois commencé est dû
- En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront à la charge des familles

1. INFORMATIONS FAMILLE

Veuillez lister les enfants scolarisés dans l'établissement :

- **Enfant 1 :** _____ **Classe :** _____
- **Enfant 2 :** _____ **Classe :** _____
- **Enfant 3 :** _____ **Classe :** _____

2. MODALITÉS DE RÈGLEMENT DES RÉTRIBUTIONS

*Cocher **une seule** option :*

- ☐ **Prélèvement automatique mensuel (Recommandé)**
 - 11 prélèvements (le 5 de chaque mois).
 - **Obligatoire :** Joindre un RIB et le mandat SEPA complété.
- ☐ **Règlement annuel par chèque**
 - En une seule fois à l'ordre de : **OGEC École Sainte Marie.**

3. GRILLE DES TARIFS

Nombre d'enfants	Mensuel (Prélèvement)
1 enfant	34 €
2 enfants	68 €
3 enfants	102 €

Participation libre (Facultatif)

Cette contribution complémentaire permet de soutenir les projets de l'école et l'amélioration des équipements.

Je souhaite apporter une contribution complémentaire par mois d'un montant de :

- ☐ 1€
- ☐ 2€
- ☐ 5€
- ☐ Autre montant : _____€

4. GARDERIE – DOSSIER D'INSCRIPTION

Responsables légaux

Information	Responsable 1	Responsable 2
Nom / Prénom		
Téléphone		
Mail		
Adresse		
Ville		

Enfants inscrits à la garderie

1. _____
2. _____
3. _____

Facturation Garderie

- ☐ Prélèvement automatique mensuel (*RIB obligatoire*)

5. OBSERVATIONS ÉVENTUELLES

(Allergies, situations particulières, changements en cours d'année...)

6. L'ADHESION

Votre soutien est essentiel au bon fonctionnement de l'association et à la mise en place des projets pour vos enfants.

☐ **Adhésion annuelle à l'Apel**

(Mouvement Apel 17,50 € + Apel d'établissement 6 €)

23,50 €

☐ **Adhésion uniquement à l'Apel d'établissement**

J'adhère déjà ailleurs (précisez le nom et la commune de l'établissement) :

6 €

☐ **Don libre et facultatif pour soutenir l'Apel d'établissement**

€

☐ **Je ne souhaite pas adhérer à l'Apel**

Le paiement de votre adhésion sera effectué avec le prélèvement du 1^{er} mois de rétribution.

Nous vous rappelons que votre adhésion vous donne le droit de vous engager dans le conseil d'administration de l'Apel de votre établissement mais adhérer à l'Apel ne vous engage pas automatiquement.

☐ Je souhaite rejoindre l'équipe Apel de l'école

7. ASSURANCE « INDIVIDUELLE ACCIDENT »

L'école a souscrit auprès de la Mutuelle Saint-Christophe une assurance « Individuelle-Accident », qui couvre tous les élèves pour les dommages corporels dont ils pourraient être victimes.

Un seul prélèvement sera effectué début octobre (6€70), à part des rétributions scolaires.

Si vous ne souhaitez pas y souscrire, cochez la case suivante :

☐ **Nous ne souhaitons pas souscrire à l'assurance « Individuelle-Accident » auprès de la Mutuelle Saint Christophe. Nous transmettons au chef d'établissement une attestation d'assurance « Individuelle-Accident » souscrite auprès d'une autre compagnie d'assurance, et ce, avant le début de l'année scolaire.**

N.B : vous devez vous assurer de la validité de cette assurance « Individuelle-Accident » tout au long de l'année scolaire. Sans cette assurance, votre enfant ne pourra pas participer à toutes les activités se déroulant hors de l'enceinte de l'école.

8. ENGAGEMENT

L'inscription à la garderie vaut acceptation du règlement de l'accueil périscolaire, notamment ses modalités de facturation.

Fait à : _____

Le : ____ / ____ / 2026

Signatures des parents (obligatoires) :